



**BUDGET
PRIMITIF
2025**

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2025

Des incertitudes persistantes pour les collectivités locales

Un budget 2025 qui reste ambitieux, réaliste et solidaire

Nous venons de traverser des péripéties parlementaires qui ont largement compliqué l'élaboration du budget 2025. Les revirements ont été nombreux pour trouver la méthode destinée à imposer aux collectivités locales une participation à un effort de modération des dépenses publiques ... de l'Etat.

La loi des finances du 14 février 2025 a fini par être adoptée.

En effet, lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB 2025), je vous rappelais avec mon collègue Philippe GOYHENECHÉ les conditions dans lesquelles nous avons construit le budget primitif 2025, dans un contexte économique difficile, marqué à nouveau par une stabilité des dotations de l'Etat et une nouvelle contribution au redressement des finances de l'Etat.

En effet, rappelons-le, après plusieurs années marquées par une succession de crises en tous genres (crise sanitaire, crise énergétique, guerre en Europe, crise inflationniste...), l'année 2024 n'a pas échappé aux tourmentes et turbulences générant de fortes incertitudes, et notamment en raison du nouveau contexte politique issu de la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Le dérapage des comptes publics, qui a porté le déficit de la France à un niveau rarement atteint (6,1% du produit intérieur brut), a entraîné l'ouverture d'une procédure européenne pour déficit excessif. Le montant de la dette qui dépasse les 3 100 milliards d'euros au niveau du pays est devenu la question prioritaire à traiter par les gouvernements successifs en charge de l'élaboration du budget 2025. L'objectif est alors d'inverser la trajectoire d'évolution des déficits pour ramener ces derniers progressivement de 6,1% en 2024 à 5,4% en 2025 et jusqu'à 3% en 2029.

C'est dans ce contexte que les collectivités locales ont été invitées à contribuer à la réduction de l'endettement public. Après la réduction de moitié de la dotation globale de fonctionnement depuis 2014, l'érosion des compensations financières promises sur la période 2017-2023 et la limitation de la progression des dépenses de fonctionnement en 2024, une nouvelle mesure appelée **Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, en abrégé « DILICO », est apparue en 2025.** Ce nouveau prélèvement qui représente plus d'1 Md€ au niveau global sera réparti normalement entre les communes, les EPCI, les Départements, les collectivités à statut spécial et les Régions. Au total, les premières simulations font ressortir une évaluation de 2 141 collectivités concernées : 12 régions, 50 départements, 131 intercommunalités et 1948 communes. Malgré la réduction de 5 à 2 milliards de la contribution initiale demandée aux collectivités, la ville de Nogent reste concernée par ce prélèvement à hauteur de 400 K€.

A cet effort supplémentaire sur les dépenses de fonctionnement s'ajoute le rééquilibrage des comptes de la Caisse Nationale des Retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). En effet, le déficit attendu à l'horizon 2030 pourrait atteindre 10 Md€ et devrait être comblé au moyen d'une réévaluation totale de 12 points des cotisations employeurs étalée sur 4 ans à raison d'une augmentation de 3 points par an des taux. Pour la ville de Nogent cela représente dès 2025, un effort supplémentaire de 250 K€ mais surtout un prélèvement de 2,5 M€ sur les quatre prochains exercices.

Malgré ce climat budgétaire tendu, qui rend l'équilibrage du budget encore plus difficile, la ville s'attache à préserver le pouvoir d'achat de ses habitants. Le maintien du taux de fiscalité locale au même niveau depuis dix ans, le développement du quotient familial pour de nombreux services, la modération dans l'évolution des tarifications ainsi que le soutien apporté aux bénévoles du tissu associatif, demeurent des axes stratégiques pour l'élaboration du budget 2025 et sont autant de preuves tangibles de cette orientation qui a du mal à se stabiliser. Cependant la transition énergétique et écologique, engagée depuis plusieurs années doit rester un sujet majeur en occupant une place centrale dans le choix de nos investissements. Conformément à notre projet de mandature, qui vise à penser et concevoir la ville durable de demain, l'année 2025 verra se poursuivre et se concrétiser les chantiers favorisant l'isolation et la rénovation de nos bâtiments publics, l'amélioration de la performance énergétique de nos équipements ainsi que le verdissement de la ville et **ce malgré la réduction des crédits du Fonds Vert au plan national.** Après la réalisation en 2024 d'un bilan carbone pour la ville, l'année 2025 verra, conformément à l'article 191 de la loi de finances 2024, **la première mise en œuvre de l'annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » au compte administratif 2024, obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants et qui porte uniquement sur les dépenses d'investissement.**

Cette annexe a pour but de permettre une meilleure remontée des données d'investissement des collectivités en faveur du climat et une aide pédagogique pour mesurer l'impact des projets portés par les collectivités locales.

C'est pourquoi, afin d'identifier les dépenses d'investissement 2025 ayant trait à la transition écologique, nous avons fait le choix de désormais les flécher au sein du BP, pour en assurer une meilleure lisibilité.

Toutefois en raison du nouveau contexte financier qui s'impose aux collectivités, le maintien de ces orientations et de ces objectifs nécessaires à l'entretien, à la modernisation de notre patrimoine ainsi qu'à une gestion pluriannuelle de la transition énergétique contraindra probablement la ville pour équilibrer notre budget à prévoir un recours à l'emprunt plus important que par le passé. En effet, malgré la poursuite des efforts de gestion pour un service public de qualité, les marges de manœuvre laissées aux collectivités s'avèrent chaque année de plus en plus étroites. De ce fait, les plans pluri annuels d'investissement doivent constamment s'adapter pour tenir compte des capacités financières disponibles et ne pas obérer la satisfaction des besoins à venir.

C'est cet esprit à la fois empreint de détermination et de responsabilité qui a guidé les choix du budget 2025 au service des Nogentais pour conformer Nogent comme ville durable, dynamique et attractive au service du bien-être de ses habitants.

La situation se prête à un exercice d'imagination constructif en mettant notre expérience au service d'un système de gestion locale encore plus performante.

Philippe GOYHENECHÉ
Adjoint aux Finances
et à la Démocratie Locale

Jacques J.P.MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
1^{er} Vice-Président du Territoire Paris
Est Marne & Bois

Et la majorité municipale

Pour le 1^{er} janvier 2025, l'équilibre global du BP 2025 est le suivant :

		2025	
		RECETTES	DEPENSES
Prévision de l'exercice	Section de fonctionnement	63 893 456,93	63 893 456,93
	Section d'investissement	41 893 215,83	39 192 111,22
Résultat de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)		1 133 174,57
TOTAL (prévisions + reports)		105 786 672,76	104 218 742,72
Restes à réaliser	Section d'investissement à reporter en N+1	1 096 820,40	2 664 750,44
TOTAL BUDGET PRIMITIF		106 883 493,16	106 883 493,16

I LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Recettes**

Trois idées majeures à retenir :

- Des taux de fiscalité de la ville inchangés pour la dixième année consécutive et inférieurs aux moyennes nationales et départementales (33,47% contre respectivement 39,42% et 36,72%) ;
- Une revalorisation des bases locatives de 1,7% mais une stabilisation des dotations et des autres produits attendus de la fiscalité indirecte ;
- Des recettes prévisionnelles réelles de fonctionnement qui progressent moins vite (+2,69%) que les dépenses prévisionnelles réelles de fonctionnement (+3,36%).

- Evolution 2024-2025 des recettes de l'exercice :

Chap	Libellé	Budget primitif 2024	CA 2024 prévisionnel	Budget primitif 2025	% d'évolution BP 2025/2024	Ecart BP 2025/2024
013	Atténuation de charges	400 000,00	336 444,51	354 500,00	-11,38%	- 45 500,00
70	Produits des services	7 484 348,00	8 707 164,69	8 781 985,00	17,34%	1 297 637,00
73	Impôts et taxes	6 494 889,00	6 494 889,00	6 494 889,00	0,00%	-
731	Fiscalité	41 456 950,00	41 330 879,62	42 295 612,00	2,02%	838 662,00
74	Dotations et participations	4 725 919,00	4 784 612,77	4 223 113,00	-10,64%	- 502 806,00
75	Autres produits de gest.courante	1 051 013,00	2 022 139,66	1 118 086,00	6,38%	67 073,00
Sous total recettes de gestion courante		61 613 119,00	63 676 130,25	63 268 185,00	2,69%	1 655 066,00
76	Produits financiers	-	8 085,13	-		-
77	Produits exceptionnels	-	1 787 749,20	-		-
Sous total autres recettes		-	1 795 834,33	-		-
Total rec. réelles de fonctionnement		61 613 119,00	65 471 964,58	63 268 185,00	2,69%	1 655 066,00
042	Op. ordre transferts entre sections	573 313,93	1 863 195,02	625 271,93	9,06%	51 958,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement		573 313,93	1 863 195,02	625 271,93	9,06%	51 958,00
TOTAL GENERAL		62 186 432,93	67 335 159,60	63 893 456,93	2,75%	1 707 024,00
002 - Résultat reporté ou anticipé		700 000,00	700 000,00	-		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				63 893 456,93		

Globalement les recettes prévisionnelles réelles progressent en 2025 de BP à BP de 2,69% (hors reprise des excédents) alors que les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3,36%. C'est ce qu'on appelle l'effet de ciseau qui concerne Nogent comme beaucoup d'autres collectivités.

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 354 500,00 €

	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	BP 2025	Taux d'évolution
Remboursement sur rémunérations	369 900,00	265 825,12	311 756,00	-15,72%
Remboursement sur charges sociales	30 100,00	70 619,39	42 744,00	42,01%
TOTAL BUDGET	400 000,00	336 444,51	354 500,00	-11,38%

Grâce à l'assurance de la Ville, cette dernière est remboursée des salaires et charges qu'elle verse aux agents placés en accident du travail, en congés longue maladie

L'évolution de ce budget repose à la fois sur des données prévisibles (longue maladie), mais aussi très aléatoires.

Chapitre 70 : Produits des services 8 781 985,00 €

	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	BP 2025	Taux d'évolution
Concession cimetière	60 000,00	56 351,00	60 000,00	0,00%
Droits de stationnement sur voirie – Dépénalisation – Forfait post-stationnement	2 124 000,00	2 363 927,33	2 425 590,00	14,20%
Redevance occupation domaine public	587 250,00	844 057,91	888 000,00	51,21%
Participation aux activités culturelles	270 275,00	312 207,94	274 699,00	1,64%
Participations aux activités sportives	113 000,00	143 192,25	140 000,00	23,89%
Participation aux activités du pôle jeunesse	7 100,00	4 510,34	7 100,00	0,00%
Participations à caractère social <i>dont bonus territoire</i>	443 400,00	609 023,44	772 386,00	74,20%
Participations péni scolaires	1 372 500,00	1 570 047,39	1 572 010,00	14,54%
Participation restauration scolaire et Centres Loisirs	1 843 600,00	2 052 251,21	2 056 000,00	11,52%
Autres participations (<i>publicité – Restocom – photocopies – Locations diverses – colonies - seniors...</i>)	61 715,00	77 935,21	25 600,00	-58,52%
Remboursement salaires détachement (<i>agents de la Poste – régie scène WATTELAU – EPT 10 et INFOCOM</i>)	91 508,00	99 216,34	141 000,00	54,08%
Refacturations	510 000,00	574 444,33	419 600,00	-17,73%
TOTAL BUDGET	7 484 348,00	8 707 164,69	8 781 985,00	17,34%

Les principales recettes du chapitre 70 regroupent :

- L'occupation du domaine public (chantiers, déménagements...),
- Les activités sportives organisées par le CNIS,
- Les inscriptions au Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique Francis Poulenc,
- Les activités de loisirs et sportives organisées en faveurs des 15/25 ans,
- L'accueil des tous petits dans les structures multi accueil communales : réduction des participations familiales des crèches passés en DSP

- Les activités à destination des séniors et des Clubs de Loisirs et de Découvertes.
- La restauration scolaire et les activités périscolaires organisées par la Maison de la Famille
- L'encaissement des recettes et neutralisation des places de stationnement payant en surface, recettes qui sont ensuite restituées au délégataire par mandat administratif au chapitre 65 du budget.
- Les recettes relatives au forfait post-stationnement,
- Le remboursement des charges locatives, de fluides et autres frais engagés par la Collectivité (MJC – LEP la Source – Piscine ...),
- Le remboursement des frais de personnel mis à disposition de tiers, conformément aux conventions de mise à disposition. Cela concerne, la mise à disposition d'agents à l'EPT, la régie du théâtre Watteau et à INFOCOM (en année pleine).

De BP à BP les produits de services visant à faire payer l'utilisateur plutôt que le contribuable croissent sensiblement (+17.3%). Toutefois, dans la réalité, l'effort demandé ne devrait pas augmenter car ces produits n'augmentent pratiquement pas d'un exercice sur l'autre (+0,1%), ceci dans le but de préserver le pouvoir d'achat. Par ailleurs, les augmentations constatées en 2024 correspondent souvent à des hausses de fréquentation qui devraient se maintenir en 2025.

Concernant les crèches en DSP, le dispositif mis en place en 2023 prévoit que ce sont désormais les gestionnaires de l'équipement qui perçoivent la subvention de la CAF, appelée « bonus territoire ». Néanmoins, selon les termes du contrat de DSP qui nous lie, les gestionnaires reversent chaque année cette somme à la collectivité.

Aussi, depuis 2023 la ville ne perçoit plus de subventions CAF (inscrites sur le chapitre 74) pour les crèches déléguées Arc en Ciel, Mandarine et Jardin de Lutins ainsi que récemment Tout en Couleur et Moulin de Beauté, mais perçoit en revanche sur une autre ligne budgétaire le montant du bonus territoire qui est reversé à la ville (prévision 417 886 € et 300 000 € reversés respectivement par LPCR et la Maison Bleue à la ville).

Chapitre 731 : Fiscalité locale : 42 295 612,00 €

	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	BP 2025	Taux d'évolution
Contributions directes	38 083 950,00	38 155 194,00	38 695 612,00	1,61%
Rôles supplémentaires	0,00	63 553,00	-	
Taxe sur l'électricité	373 000,00	676 141,62	600 000,00	60,86%
Droit de mutation	3 000 000,00	2 435 991,00	3 000 000,00	0,00%
TOTAL BUDGET	41 456 950,00	41 330 879,62	42 295 612,00	2,02%

La Fiscalité

Pour la dixième année consécutive la Municipalité a fait le choix de ne pas toucher aux taux de prélèvement des taxes sur le foncier bâti et non bâti afin de préserver le pouvoir d'achat des Nogentais. Avec un taux global de 33,47%, la Ville de Nogent se situe toujours à un niveau de taux nettement inférieur à celui des moyennes constatées au niveau national et départemental (respectivement 39,42% et 36,72% pour les villes de même strate).

Par ailleurs, les recettes fiscales, qui représentent 67% des recettes prévisionnelles réelles de fonctionnement, devraient croître moins rapidement en 2025 qu'en 2024 en raison de la moindre revalorisation forfaitaire des bases de taxes foncières, et de la stabilisation des droits de mutation à titre onéreux, sensibles aux variations des taux d'intérêts et à la morosité du marché immobilier.

Enfin, l'état fiscal 1259 reçu le 13 mars a confirmé la baisse significative des bases prévisionnelles de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) entre 2024 et 2025. Cette variation des bases résulterait des défaillances déclaratives de la part des propriétaires dans le service GMBI. En outre, il est constaté un montant non négligeable de dégrèvements cette année, en raison d'impositions à tort résultant de ces défaillances

Sur ces bases, le produit fiscal attendu des ressources à taux voté communiqué par l'administration fiscale est fixé à 25 436 628 €. A cela s'ajoute la compensation au titre du coefficient correcteur.

Le produit fiscal prévisionnel attendu à taux constant pour 2025 au titre de la fiscalité directe est donc de **38 889 028€** (y compris la compensation des contributions directes de **193 416 €**) et représente 61% des recettes réelles de fonctionnement.

Les autres taxes relèvent principalement :

- Des droits d'utilisation du domaine public, de la taxe sur la consommation finale d'électricité
- Des droits de mutation : sur les trois derniers exercices la Ville a bénéficié d'un produit moyen de 3,05 M€. Compte tenu des incertitudes sur le marché immobilier et de la détente sur les taux d'intérêt, l'estimation 2025 est arrêtée à 3,0 M€.

Au total les produits issus de la fiscalité directe et indirecte ne devraient augmenter que de 2%.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 6 494 889,00 €

	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	BP 2025	Taux d'évolution
Dotation de compensation Métropolitaine	4 196 839,00	4 196 839,00	4 196 839,00	0,00%
Majoration dotation de compensation Métropolitaine	2 298 050,00	2 298 050,00	2 298 050,00	0,00%
TOTAL BUDGET	6 494 889,00	6 494 889,00	6 494 889,00	0,00%

Chapitre 74 : Dotations et participations : 4 223 113,00 €

	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	BP 2025	Taux d'évolution
Dotation globale de fonctionnement	2 944 000,00	2 907 010,00	2 900 000,00	-1,49%
FCTVA	15 000,00	10 701,22	15 000,00	0,00%
Subvention CAF Crèches	700 000,00	475 714,89	41 000,00	-94,14%
Subvention CAF Clubs de loisirs	685 200,00	845 765,65	850 000,00	24,05%
Subvention CAF Pôle jeunesse	56 600,00	35 107,03	57 600,00	1,77%
Dotation titres sécurisés DTS	30 000,00	42 419,00	39 000,00	30,00%
Compensation contributions directes	182 497,00	186 164,00	193 416,00	5,98%
Autres dotations (recensement, ALCOME, enfants hors commune, état civil...)	112 622,00	265 105,11	127 097,00	12,85%
TOTAL BUDGET	4 725 919,00	4 767 986,90	4 223 113,00	-10,64%

Globalement cette catégorie de ressources est en recul (-10.64%).

Principal transfert financier de l'Etat vers les collectivités locales, la dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue une recette importante pour la Ville. Rappelons que l'Etat a réduit, entre 2014 et 2017, la DGF de plus de 10 Mds€ aux collectivités et que la ville a perdu à ce titre 42M€ de ressources depuis 2014. La DGF devrait rester stable sans indexation pour l'exercice 2025.

Concernant la dotation forfaitaire versée à la collectivité rappelons que deux facteurs aussi conditionnent son évolution : l'évolution de la population et l'éventuel écrêtement dû à la péréquation.

Les allocations compensatrices allouées à la commune au titre de l'exercice 2025 ne concernent plus que la part de taxe foncière (bâti et non bâti). En effet, en raison de la réforme de la Taxe d'habitation, les dotations versées pour compenser les exonérations décidées par l'Etat sont supprimées et sont désormais englobées dans la valeur calculée par application du coefficient correcteur et revenant aux communes sous-compensées.

Le montant 2025 des allocations compensatrices revenant à la commune est de **193 416 €** et se décomposent comme suit :

Personnes de condition modeste	8 778
Exonération de longue durée (logements sociaux)	55 131
Locaux industriels	129 222
Non bâti	285

Les autres produits du chapitre « Dotations, Subventions et Participations » :

- Contrats entre la CAF et la Commune de Nogent pour l'organisation de l'accueil en structures multi-accueil, en Clubs de Loisirs et de découvertes sans hébergement, pour les activités proposées par le Pôle Jeunesse et les ateliers de parentalité. A cela s'ajoutent les participations de l'Etat à l'établissement des passeports.
- Dotation instituteurs, participation aux autres communes pour la scolarisation des élèves, autres subventions CAF, dotations recensement, autres subventions sports

Chapitre 75 : Autres produits de gestion : 1 118 086,00 €

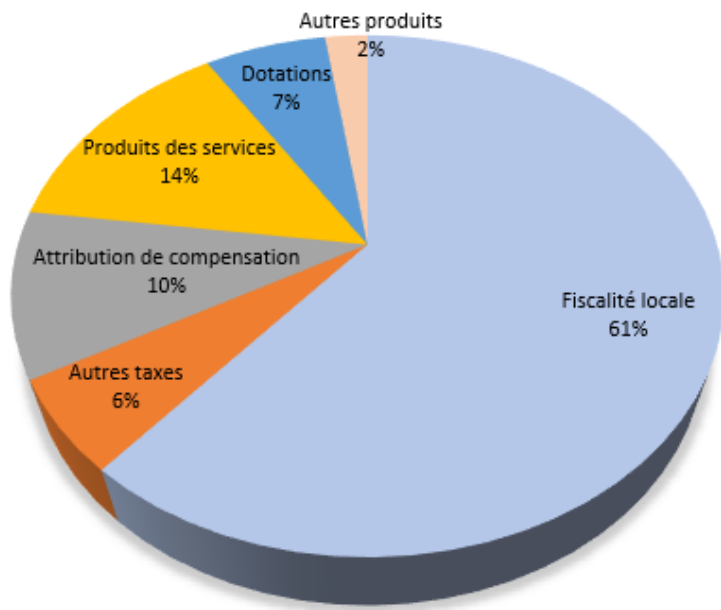
	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	BP 2025	Taux d'évolution
Location des biens immobiliers de la ville	786 608,00	808 741,96	848 720,00	7,90%
Charges des biens immobiliers de la ville	184 405,00	197 699,40	184 366,00	-0,02%
Redevance annuelle versée par INDIGO (concession stationnement)	80 000,00	83 152,00	85 000,00	6,25%
Autres produits (régularisation charges constatées)	0,00	849 444,62	-	
TOTAL BUDGET	1 051 013,00	1 939 037,98	1 118 086,00	6,38%

- Tous les loyers ont fait l'objet d'une augmentation en fonction des indices de référence des loyers,

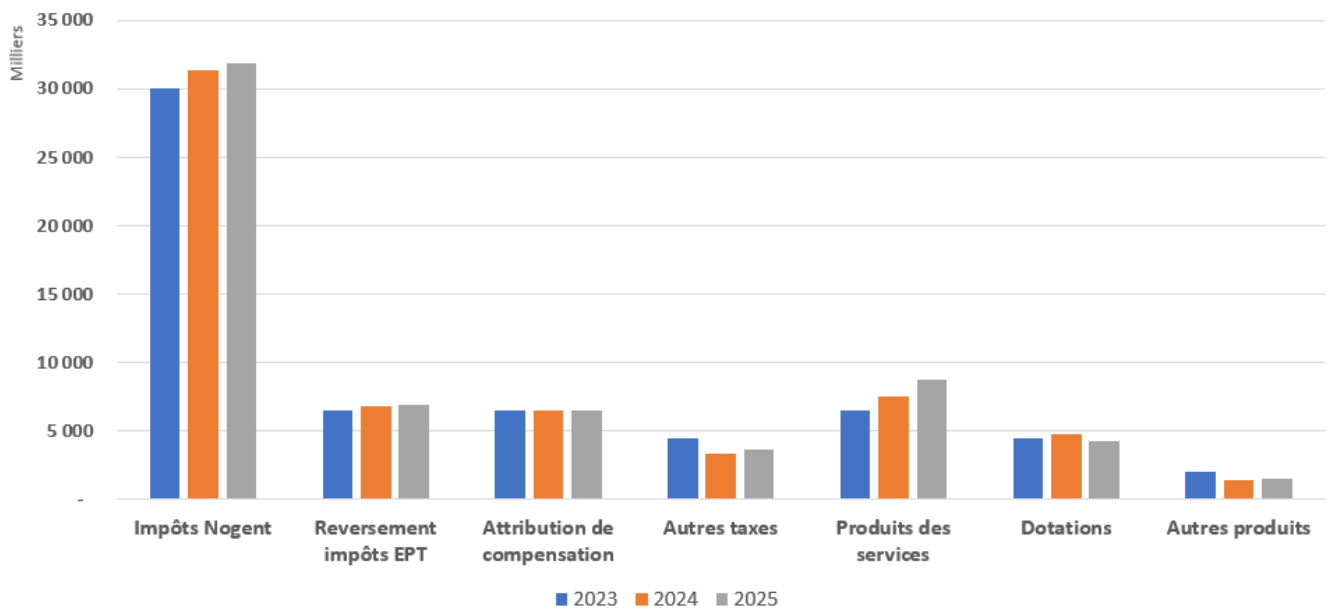
Chapitre 042 : Opérations d'ordre : 625 271,93 €

	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	BP 2025	Taux d'évolution
Travaux en régie (article 722)	40 000,00	39 947,14	43 000,00	7,50%
Neutralisation des amortissements	200 000,00	187 207,83	210 000,00	5,00%
Quote-part subv. Transf. Compte de résultat (777)	5 000,00	6 774,05	9 500,00	90,00%
Reprise sur provisions (7817) créances douteuses	328 313,93	328 313,93	288 313,93	-12,18%
Reprise sur provisions pour risques et charges (article 7815)	0,00	1 283 419,75	74 458,00	
TOTAL BUDGET	573 313,93	1 845 662,70	625 271,93	9,06%

Part des recettes réelles de fonctionnement au budget primitif 2025 :



Evolution des recettes réelles de fonctionnement



- **Dépenses :**

Trois idées majeures à retenir :

- Des dépenses sous la pression des décisions des lois de finances et de la Sécurité sociale votées en février 2025 ;
- Des hausses induites par l'augmentation des coûts de la restauration scolaire et des services de la propreté ;
- Maintien de la qualité des services publics rendus, malgré le contexte budgétaire difficile, par la poursuite d'un effort continu d'optimisation des services.

Chap	Libellé	Budget primitif 2024	CA 2024 prévisionnel	Budget primitif 2025	% d'évolution BP 2025/2024	Ecart BP 2025/2024
011	Charges à caractère général	12 998 257,16	12 719 543,98	13 691 942,00	5,34%	693 684,84
012	Charges de personnel	25 000 000,00	24 903 435,44	25 530 669,00	2,12%	530 669,00
014	Atténuation de produits	2 107 400,00	1 928 013,60	2 450 823,00	16,30%	343 423,00
65	Autres charges de gest.courante	17 237 637,00	17 754 851,85	17 459 732,37	1,29%	222 095,37
Sous total dépenses de gestion courante		57 343 294,16	57 305 844,87	59 133 166,37	3,12%	1 789 872,21
66	Charges financières	492 000,00	505 932,45	644 295,79	30,95%	152 295,79
67	Charges exceptionnelles	10 700,00	23 770,16	13 700,00	28,04%	3 000,00
Sous total autres dépenses		502 700,00	529 702,61	657 995,79	30,89%	155 295,79
Tottal dép. réelles de fonctionnement		57 845 994,16	57 835 547,48	59 791 162,16	3,36%	1 945 168,00
023	Virement à la section d'investissement	2 500 000,00		1 800 000,00	-28,00%	- 700 000,00
042	Opération d'ordre	2 540 438,77	4 201 632,06	2 302 294,77	-9,37%	- 238 144,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		5 040 438,77	4 201 632,06	4 102 294,77	-18,61%	- 938 144,00
TOTAL GENERAL		62 886 432,93	62 037 179,54	63 893 456,93	1,60%	1 007 024,00

002 - Résultat reporté ou anticipé	-	-	0
------------------------------------	---	---	---

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	63 893 456,93
---	----------------------

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 13 691 942,00 €

	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	BP 2025	Taux d'évolution
60 – Achats * Fournitures administratives et petits équipements * Prestations pour personnes âgées * Electricité – Eau - combustible * Vêtements de travail * Pharmacie * Livres – CD - * Alimentation * Produits d'entretien * Fleurs * Prestations de services	3 836 850,16	3 016 691,75	3 358 731,00	-12,46%
61 – Services extérieurs * Contrats et marchés * Locations mobilières et immobilières * Charges de copropriétés * Maintenance et entretien matériels * Versement à des organismes de formation * Documentation générale et technique	6 739 138,00	6 399 996,21	7 895 175,00	17,15%
62 – Autres services extérieurs * Transports collectifs * Concours et cotisations * Services bancaires * Affranchissement * Télécommunications * Frais d'actes juridiques * Frais de gestion de la dépenalisation * Annonces marchés publics * Fêtes et cérémonies	2 095 134,00	2 987 752,04	2 122 515,00	1,31%
63 – Impôts et taxe assimilées * Impôts locaux – Taxes sur les bureaux * Sacem	327 135,00	315 103,98	315 521,00	-3,55%
TOTAL BUDGET	12 998 257,16	12 719 543,98	13 691 942,00	5,34%

Pour les comptes 60 – Achats : la baisse s'explique par le poste des dépenses énergétiques, notamment l'électricité qui diminue de 23% (BP à BP). En effet après de fortes hausses (+ 51,65% entre 2021 et 2022) un reflux a été constaté en 2023 grâce à la baisse du prix du gaz qui s'est encore réduit en 2024. La variation des coûts de l'Energie a donc un impact très sensible sur le montant des charges à caractère général.

En 2025, il est attendu une nouvelle diminution de 19% de ces dépenses, mais elles restent élevées. Les dépenses énergétiques devraient s'élever à 2 300 000 € et représentent 17% des charges à caractère général.

Malgré un contexte difficile, les autres dépenses à caractère social ont été maintenues réaffirmant ainsi les actions de solidarité en faveur des plus fragiles. Ainsi, la ville reconduit les actions en faveur des séniors (coffrets gourmands, semaine bleue, dictée intergénérationnelle...) et à destination des jeunes (mini-séjours, accompagnement scolaire, sorties culturelles et sportives, projets citoyens, cafés « débats »).

Pour les comptes 61/62 – Services extérieurs et autres services extérieurs :

La forte hausse de ces comptes s'explique par :

- **La restauration scolaire** : Depuis le 1er décembre 2024, la ville a contracté avec un nouveau prestataire de restauration scolaire, la société SOGERES qui fournit dorénavant les repas des écoles et des clubs de loisirs. Les nouveaux tarifs sont plus élevés que ceux de l'ancien marché (+27%). En effet, les lois Egalim et Climat et Résilience imposent maintenant aux restaurants collectifs d'inclure au moins 60 % de viandes et poissons durables et de qualité. Dans son nouveau marché de restauration scolaire, la Commune a renforcé cet engagement en fixant des seuils plus élevés :
 - 100 % de viandes, poissons et produits transformés durables et de qualité,
 - 41 % de produits bio,
 - 14 % de produits labellisés et 44 % issus de circuits courts ou locaux.

Par ailleurs, l'augmentation des coûts des denrées alimentaires a été répercutée dans l'offre du prestataire. Ce qui a conduit à une charge supplémentaire pour la ville de l'ordre de 400 K€ compensée par une recette supplémentaire voulue de seulement 100 K€.

- **La propreté** : Afin de renforcer le service de propreté et de maintenir la qualité du service rendu sur le domaine public, la société SEPUR est attributaire depuis septembre 2024 d'un contrat de nettoyage mécanique des voiries avec l'utilisation de 2 balayeuses/laveuses, soit une de plus par rapport au précédent contrat, ce qui représente un coût de fonctionnement supplémentaire de 200 K€.
- **La restauration du personnel** : Au cours de l'année 2024, la collectivité a décidé de proposer un service de restauration à destination des agents, différent de ce qui existait précédemment au sein du restaurant communal. A ce titre, d'importants travaux de modernisation et de rafraîchissement ont été réalisés afin de rendre ce lieu plus attractif, convivial et accueillant pour la pause méridienne des agents.
- **Le remboursement au Territoire de l'assurance « dommage-construction »** pour le projet Cœur de ville à hauteur de 387 979 €
- **L'intégration du budget lié aux jumelages** à hauteur de 97 000 €.

Par ailleurs, l'inflation a un impact significatif, même si plus modérée qu'en 2024, sur les dépenses de fonctionnement de la ville.

Enfin, plusieurs études ont été inscrites sur 2025 (audit et contrôle des DSP, mise en conformité des diagnostic amiante, étude bactériologique baignades).

Pour les comptes 63 – Impôts et taxes assimilés : Ils intègrent les taxes sur le foncier bâti des biens de la ville, la taxe sur les bureaux, sur les parkings, le paiement auprès de VEOLIA des branchements des bornes incendies...

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés : 25 530 669,00 €

	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	BP 2025	Taux d'évolution
6218 – Activités accessoires	163 814,00	158 975,43	150 404,00	-8,19%
6331 – Versement transport	405 548,00	434 095,00	443 846,00	9,44%
6332 – Cotisations versées au F.N.A.L.	68 613,00	68 299,00	69 573,00	1,40%
6336 – Cotisations CNFPT + CIG	205 854,00	204 763,42	208 303,00	1,19%
64111 – Rémunération titulaire	8 087 525,00	8 075 128,92	8 305 138,00	2,69%
64112 –SFT et indemnités	321 198,00	299 034,17	340 630,00	6,05%
64113 - NBI	54 584,00	91 709,89	52 763,00	-3,34%
64118 – Autres indemnités y compris élections	3 005 602,00	3 057 266,29	3 054 662,00	1,63%
64121 - Rémunération principale	-	58 589,22	-	
64123 - Indemnité d'attente	-	24 940,02	-	
64128 - Autres indemnités	-	22 088,21	1 839,00	
64131 – Rémunération non-titulaire	4 448 116,00	4 426 767,86	4 286 578,00	-3,63%
64132 – SFT -indemnités	163 960,00	3 247,17	172 930,00	5,47%
64138 – Autres indemnités	1 134 052,00	1 115 755,31	1 161 605,00	2,43%
6417- Apprentis - Rémunérations	24 745,00	29 833,48	31 858,00	28,75%
6451 – Cotisation URSSAF	2 972 855,00	2 852 593,00	2 971 041,00	-0,06%
6453 – Cotisation retraite + RAFT	2 911 750,00	2 983 763,02	3 231 062,00	10,97%
6454 – Cotisations aux ASSEDIC	232 753,00	227 304,00	227 063,00	-2,44%
6455 – Cotisation assurance personnel	420 000,00	390 185,99	400 000,00	-4,76%
6456 – FNC Supplément familial	25 000,00	25 265,00	26 000,00	4,00%
6458 - Cotisations au GUSO	-	2 253,30	2 200,00	
6472 - Prestations familiales directes	1 306,00	4 048,00	538,00	-58,81%
64731 Allocations chômage Versées directement	14 436,00	14 143,79	21 281,00	47,42%
6474 – Versements aux autres œuvres sociales CNAS	112 000,00	105 756,17	112 000,00	0,00%
6475 – Médecine du travail	80 000,00	68 295,58	75 000,00	-6,25%
6478 – Autres charges sociales	42 819,00	43 031,93	68 764,00	60,59%
6488 – Autres charges	103 470,00	116 302,27	115 591,00	11,71%
TOTAL BUDGET	25 000 000,00	24 903 435,44	25 530 669,00	2,12%

Les efforts pour contenir la masse salariale se poursuivront en 2025, le montant projeté est de 25,5 M€ soit une augmentation de 2,12% par rapport au BP 2024.

En 2025, deux évolutions réglementaires sont connues à ce jour :

- La première est la fin de la compensation du point URSSAF instaurée par le décret du 30 janvier 2024 qui prévoyait, à compter du 1er janvier 2024 et pour une durée d'un an, une hausse d'un point du taux des cotisations vieillesse affectée à la CNRACL (31,65% contre 30,65%).
- La deuxième évolution majeure à compter de l'année 2025 est la hausse des cotisations patronales de la CNRACL de 3 points par an jusqu'en 2028. Le surcoût de la masse salariale engendrée par cette nouvelle mesure est estimé à 250 K€ en 2025. Cette augmentation représentera une charge supplémentaire d'1 M€ d'euros en 2028, soit en cumul un montant de 2,5 M€ sur la période 2025-2028.

Par ailleurs, il a été confirmé pour l'année 2025, la fin de l'attribution de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA), qui avait été suspendue en 2024 et s'établissait en 2023 à 17 600 €.

Les frais de personnel pèsent pour 42,70% en 2025 sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

La moyenne pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants est de **60,5%**. (Source DGCL – les collectivités locales en chiffres 2023)

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 2 450 823,00 €

1 - La pénalité SRU :

Au terme de l'article 55 de la loi sur le Renouveau Urbain renforcée par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté, les collectivités territoriales ne satisfaisant pas au taux de 25% de logements sociaux, (Inventaire de l'année N-1), sur leur territoire, sont redevables d'un prélèvement par logement manquant.

La ville de Nogent-sur-Marne a reçu un arrêté de carence fixant au titre de l'inventaire 2024, le montant du prélèvement 2025, soit 266 607,85 € (déduction faite de la surcharge foncière versée en 2023 de 195 000 €) auquel s'ajoute une majoration fixé à 923 215,70 €.

2 – Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC :

Créé en 2012, le FPIC constitue un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'agit de prélever une partie des ressources intercommunales et communales pour la reverser aux collectivités moins favorisées.

Les contributeurs sont les collectivités dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, date de création de l'établissement territorial **ParisEstMarne&Bois**, le prélèvement est calculé au niveau de l'ensemble intercommunal. Il est ensuite réparti entre le Territoire et les communes membres. Cette répartition « de droit commun » est calculée en fonction de la richesse respective du Territoire et de ses communes membres.

La Ville de Nogent sur Marne étant contributrice au FPIC, le montant du prélèvement qui sera opéré sur la fiscalité, impacte la section de fonctionnement à hauteur de **495 000 €**. S'agissant d'une estimation, une fois le montant définitif connu, celle-ci sera réajustée à la hausse comme à la baisse.

3. Prélèvement au titre du versement du produit des amendes de police au titre de 2025 au bénéfice d'Ile-de-France Mobilités et la Région Ile-de-France estimé à 364 000 €

4. Mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel des ressources fiscales des collectivités territoriales (DiLiCo)

Afin de faire contribuer les collectivités locales au redressement des finances publiques, il est prévu pour 2025 un prélèvement sur leurs ressources fiscales à hauteur d'un milliard d'euros, l'objectif étant de contraindre leurs recettes pour limiter leurs dépenses et ainsi réduire le déficit public. Ce prélèvement leur est ensuite en principe reversé en trois ans.

Les modalités sont les suivantes :

- **Un prélèvement** d'un milliard d'euros en 2025 réparti entre les trois niveaux de collectivités locales
 - *500 millions d'euros pour le bloc communal, divisé à parts égales entre les communes et les intercommunalités à fiscalité propre ;
 - *220 millions d'euros pour les départements ;
 - * 280 millions d'euros pour les régions.

Un prélèvement réparti entre collectivités en fonction de critères de ressources et de charges.

Le prélèvement pour chaque collectivité sera effectué mensuellement sur ses douzièmes de fiscalité à compter de la date de notification de sa contribution. Les contributions sont notifiées par un arrêté des ministres chargés du budget et des collectivités territoriales publié au Journal officiel.

➤ **Modalités de reversement** Chaque collectivité contributrice va percevoir 90 % de son prélèvement par tiers entre 2026 et 2028. Le reversement se fait mensuellement sur les douzièmes de fiscalité à compter de la date de notification (par un arrêté des ministres chargés du budget et des collectivités territoriales). Les 10 % restants sont reversés, par tiers également entre 2026 et 2028, pour le bloc communal au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), pour les départements au fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FNP-DMTO) et pour les régions au fonds de solidarité régional (FSR). Le texte de l'article précise cependant que les reversements se font « dans la limite des prélèvements de chaque année », cette disposition étant susceptible d'être revue d'ici 2026.

Selon les dernières estimations, la ville de Nogent devrait contribuer à hauteur de 400 000 €.

Chapitre 65 : Charges de gestion courante : 17 459 732,37€

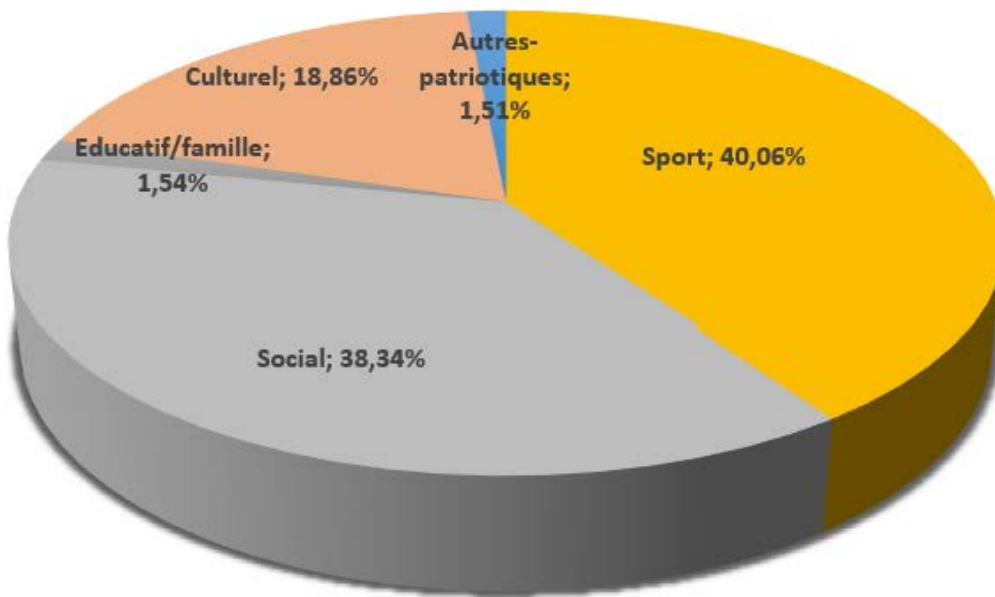
	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	BP 2025	Taux d'évolution
6541 et 6542 – Perte sur créances irrécouvrables et éteintes	40 000,00	33 854,80	45 000,00	12,50%
653 – Indemnités des Elus	390 841,00	373 522,44	400 737,00	2,53%
6553 – Service Incendie	829 382,00	741 493,48	738 800,00	-10,92%
65561 – Contribution au FCCT	8 700 000,00	8 332 089,00	8 700 000,00	0,00%
65568 – Contributions SIVOM – Sifurep – AutoLib/Vélib	315 800,00	312 617,73	135 600,00	-57,06%
6558 – Frais de scolarité	731 027,00	729 333,00	762 000,00	4,24%
6558 – Salaire directeur MJC	81 700,00	81 669,00	-	-100,00%
657363 – Subvention CCAS	856 000,00	856 000,00	856 000,00	0,00%
657381 – Subvention Scène Watteau	580 000,00	580 000,00	580 000,00	0,00%
657381 - Subvention Régie personnalisée - Centre Nautique	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00%
65748 – Subventions associations	1 005 084,00	1 003 584,00	1 014 100,00	0,90%
Compensation Crèches DSP (Mandarine, Arc en ciel, Jardin des lutins, Moulin de beauté, Tout en couleur)	645 000,00	600 897,62	782 244,00	21,28%
65818 - INDIGO (ancien 6573643)	1 474 000,00	2 430 844,55	1 791 000,00	21,51%
65818 - informatique - hébergement icloud	224 766,00	202 041,36	205 402,00	-8,62%
Autres	164 037,00	276 904,87	248 849,37	51,70%
TOTAL BUDGET	17 237 637,00	17 754 851,85	17 459 732,37	1,29%

*Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT)

Cette dotation est versée par les communes membres d'un ex-EPCI au territoire ParisEstMarne&Bois et correspond à la fraction des impôts ménages perçue en 2020, majorée de l'indice de revalorisation des valeurs locatives, et de la compensation « part salaires » versée par la Métropole du Grand Paris.

En 2022, 2023 et 2024, il a été décidé d'un reversement à titre exceptionnel et non récurrent de la revalorisation du FCCT « socle » aux 4 communes ex-EPCI. Pour 2025, cette contribution fera l'objet d'une clause de revoyure en Commission d'Evaluation des Charges transférées en fin d'année.

* Répartition des subventions aux associations – aux délégataires de service public et aux établissements publics



La fragilisation financière des associations est un mouvement de long terme. Entre 2005 et 2020, la part des subventions dans les ressources des associations a diminué de 41% selon le Conseil Economique, social et environnemental. « Le financement aux associations est vu comme une charge, car on ne voit pas ce qu’engendre l’investissement dans la vie associative. Pourtant c’est investir pour l’intérêt général et la cohésion sociale » rappelle Mickaël Huet du mouvement associatif.

A Nogent le choix a été de maintenir l’enveloppe budgétaire en faveur des associations à hauteur d’1 M€.

* Le versement d’indemnités dans le cadre du contentieux Autolib

Dans le cadre du contentieux engagé par la société Autolib contre l’Agence (ex-Syndicat Autolib’ Vélib’ Métropole), la Cour administrative d’appel de Paris a annulé le 21 février dernier, le jugement n° 1919348 du 12 décembre 2023 du tribunal administratif de Paris.

Elle condamne l’Agence à verser à la société Autolib’ la somme de 66 078 216,80 euros, assortie des intérêts au taux légal à compter du 18 octobre 2018 et de la capitalisation des intérêts le 18 octobre 2019 et à chaque échéance annuelle. L’Agence devra également verser la somme de 8 000 euros à la société Autolib’ en application de l’article L. 761-1 du code de justice administrative.

Pour la ville de Nogent, cela devrait représenter une **dépense de plus de 164 000 €** (pour 4 stations)

Chapitre 66 : Charges financières : 644 295,79 €

	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	BP 2025	Taux d'évolution
66111 - Intérêts de la dette	525 206,88	524 547,38	665 000,00	26,62%
66112 ICNE	- 33 206,88	- 18 776,88	- 30 204,21	-9,04%
661138 - A d'autres tiers	-	-	7 500,00	
6618 - Intérêts des dettes	-	159,73	2 000,00	
TOTAL BUDGET	492 000,00	505 930,23	644 295,79	30,95%

L’augmentation des intérêts de la dette s’explique par les intérêts de deux nouveaux emprunts contractés en 2024 à hauteur de 6 M€.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 13 700,00 €

	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	BP 2025	Taux d'évolution
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	10 700,00	23 770,16	13 700,00	28,04%
TOTAL BUDGET	10 700,00	23 770,16	13 700,00	28,04%

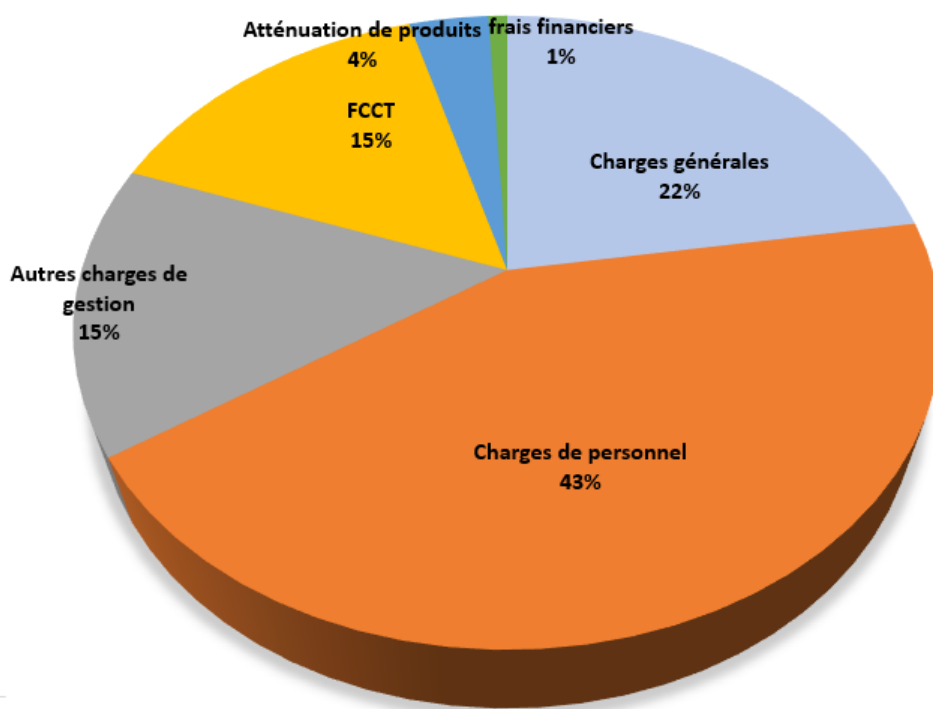
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 1 800 000,00 €

Chapitre 042 : Opérations d'ordre : 2 302 294,77 €

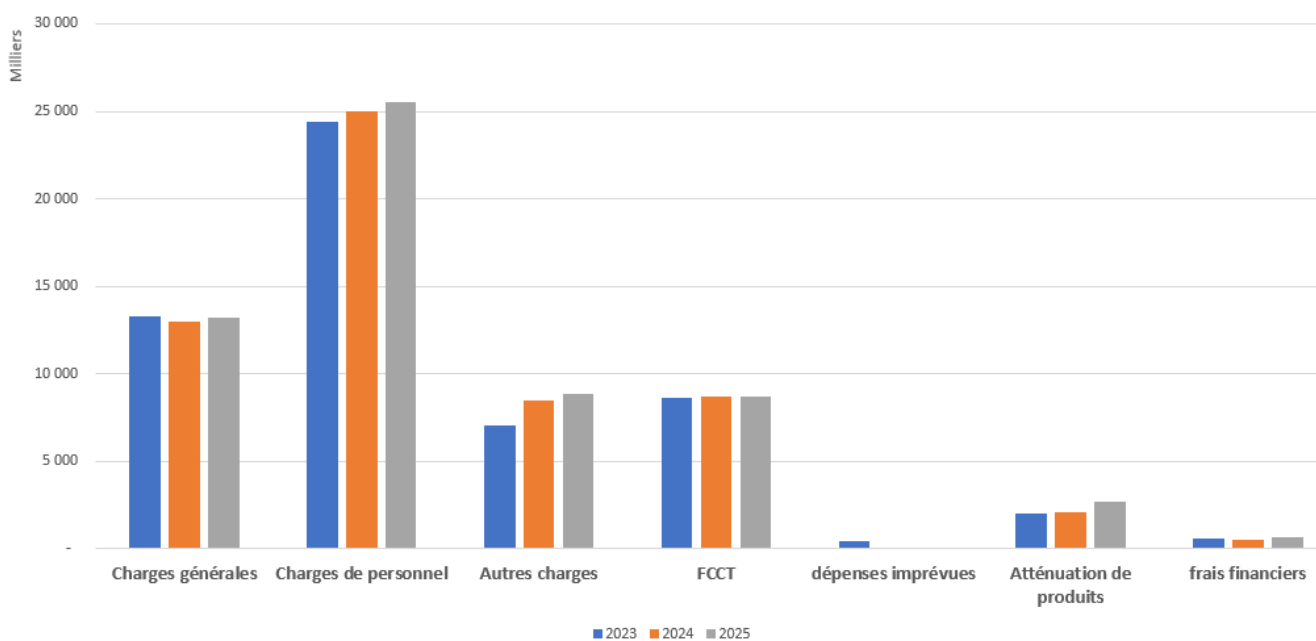
	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	BP 2025	Taux d'évolution
6811- Amortissements	1 768 144,00	1 624 055,77	2 050 000,00	15,94%
6817 – Provisions pour débiteurs divers	288 313,93	288 313,93	243 313,93	-15,61%
6862 – Amortissement pénalités réaménagement dette	8 980,84	8 980,84	8 980,84	0,00%
6865 – Provisions risques charges financiers	475 000,00	475 000,00	-	-100,00%
TOTAL BUDGET	2 540 438,77	2 396 350,54	2 302 294,77	-9,37%

Ce chapitre intègre notamment les dotations aux amortissements et les provisions pour risques et charges.

Part des dépenses réelles de fonctionnement au budget primitif 2025



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



II– LA SECTION D’INVESTISSEMENT

- **Recettes**

Trois idées majeures à retenir :

- L’autofinancement représente environ 50% du montant des investissements de l’année ;
- Les subventions constituent un enjeu majeur du financement des investissements ;
- Le haut du cycle d’investissement justifie un recours à l’emprunt plus élevé que d’habitude mais avec un encours global qui conserve néanmoins, en valeur réelle, un niveau inférieur à celui constaté en début de mandature.

CHAPITRES	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	REPORTS	BP 2025
13 Subventions	2 201 035,00	2 090 722,02	1 096 820,40	1 780 941,00
16 Emprunts	8 600 000,00	6 000 000,00	-	12 000 000,00
20 Immobilisations incorporelles	-	-	-	
Total recettes équipements	10 801 035,00	8 090 722,02	1 096 820,40	13 780 941,00
10 Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	1 750 000,00	2 656 857,43	-	2 550 000,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	5 637 377,22	5 637 377,22	-	5 997 980,06
165 Dépôts et cautionnement	1 088,00	2 800,00	-	3 500,00
27 - Autres immobilisations financières	-	14 582,94		
024 Produits des cessions d'immobilisations	2 170 000,00		-	942 000,00
Total recettes financières	9 558 465,22	8 311 617,59	-	9 493 480,06
454 Opération pour compte de tiers	30 000,00	-	-	30 000,00
Total recettes réelles d'investissement	20 389 500,22	16 402 339,61	1 096 820,40	23 304 421,06
021 Virement de la section de fonct.	2 500 000,00		-	1 800 000,00
040 et 041 Opérations d'ordre	2 540 438,77	4 201 632,06	-	16 788 794,77
TOTAL RECETTES	25 429 938,99	20 603 971,67	1 096 820,40	41 893 215,83

Chapitre 10 : Dotations, Fonds divers, réserves 8 547 980,06 €

LIBELLES	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	REPORTS	BP 2025
Fonds de compensation de la TVA	870 000,00	866 349,88	-	800 000,00
Taxe d'Aménagement	880 000,00	1 790 507,55	-	1 750 000,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	5 637 377,22	5 637 377,22	-	5 997 980,06
TOTAL	7 387 377,22	8 294 234,65	-	8 547 980,06

Pour le versement du FCTVA 2025, l’estimation a été réalisée à partir des dépenses éligibles en 2023 (régime de droit commun).

Le résultat positif de la section de fonctionnement en 2024 a permis d’affecter la totalité pour couvrir le besoin de financement de la section d’investissement ainsi que de nouvelles dépenses d’investissement (5 997 980,06 €).

Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 1 780 941,00 € hors reports

LIBELLES	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	REPORTS	BP 2025
Subvention SIPPEREC - travaux de rénovation éclairage public	21 867,00	185 600,00	21 867,16	11 168,00
Subvention extension de la crèche	574 566,00	358 527,65	738 071,00	-
Subvention STIF Nogent Baltard	1 334 999,00	760 869,55	-	772 010,00
Subvention dispositif (Fonds vert, SIPPEREC et DSIL) - Isolation Groupe Scolaire Victor Hugo	133 900,00	-	-	582 900,00
Subventions remplacements des menuiseries dans divers sites de la ville	-	-	-	86 675,00
Subvention dispositif (Fonds vert) - Végétalisation rue Nazaré et plantation arbres	26 000,00	30 388,00	-	47 745,00
Subvention ANS et SIPPEREC - rénovation du Centre Nautique	57 935,00	685 117,76	336 882,24	57 935,00
Subvention restauration vitraux et sécurité Eglise St Saturnin	28 507,00	-	-	190 053,00
Autres subventions (vidéoprotection, mise en accessibilité.....)	23 261,00	70 219,06	-	32 455,00
TOTAL	2 201 035,00	2 090 722,02	1 096 820,40	1 780 941,00

Au-delà des reports, la ville devrait percevoir le solde de subventions notifiées et qui ont fait l'objet d'une demande d'acompte en 2024 notamment pour la rénovation thermique du Centre Nautique, la construction de la crèche ainsi que l'isolation du groupe scolaire Victor Hugo.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 12 003 500,00 €

LIBELLES	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	REPORTS	BP 2025
Emprunts	8 600 000,00	6 000 000,00	-	12 000 000,00
Dépôts et cautionnement	1 088,00	2 800,00	-	3 500,00
TOTAL	8 601 088,00	6 002 800,00	-	12 003 500,00

L'emprunt plafond d'équilibre du budget 2025 est fixé à 12 000 000,00 € conforme aux estimations communiquées dans le rapport d'orientations budgétaires. En dépit de ce montant apparemment élevé, le montant de la dette en valeur réelle restera inférieur celui constaté en 2020.

Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations : 942 000,00 €

LIBELLES	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	REPORTS	BP 2025
Cession de parcelles Secteur Châteaudun – I3F	1 470 000,00		-	
Vente pavillons sur l'île des Loups	580 000,00		-	935 000,00
Vente local commercial	120 000,00		-	
Vente d'un terrain passage rue Marceau				7 000,00
TOTAL	2 170 000,00		-	942 000,00

Le chapitre 024 retrace les prévisions de ventes de biens uniquement à titre prévisionnel. Lorsqu'elles seront réalisées, les écritures comptables seront retracées au compte 775 (en réel). Le produit en plus-value et en moins-value sera ensuite affecté au bilan par des opérations d'ordre de section à section.

Chapitre 454 : Opérations pour compte de tiers : 30 000,00 €

LIBELLES	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	REPORTS	BP 2025
Travaux pour compte de tiers	30 000,00	-	-	30 000,00

Le chapitre 454 enregistre les dépenses effectuées d'office par la Ville sur le patrimoine de tiers et les recettes en contrepartie de ces dépenses.

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 1 800 000,00 €

Chapitre 040 : Opérations d'ordre : 2 302 294,77 €

LIBELLES	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	REPORTS	BP 2025
151 – Provisions pour litiges et contentieux	475 000,00	475 000,00	-	-
28 – Amortissements des biens et subventions versées	1 768 144,00	1 624 055,77	-	2 050 000,00
48 – Pénalités de réaménagement de la dette et autres charges	8 980,84	8 980,84	-	8 980,84
49 – Provisions pour débiteurs divers	288 313,93	288 313,93	-	243 313,93
TOTAL	2 540 438,77	2 396 350,54	-	2 302 294,77

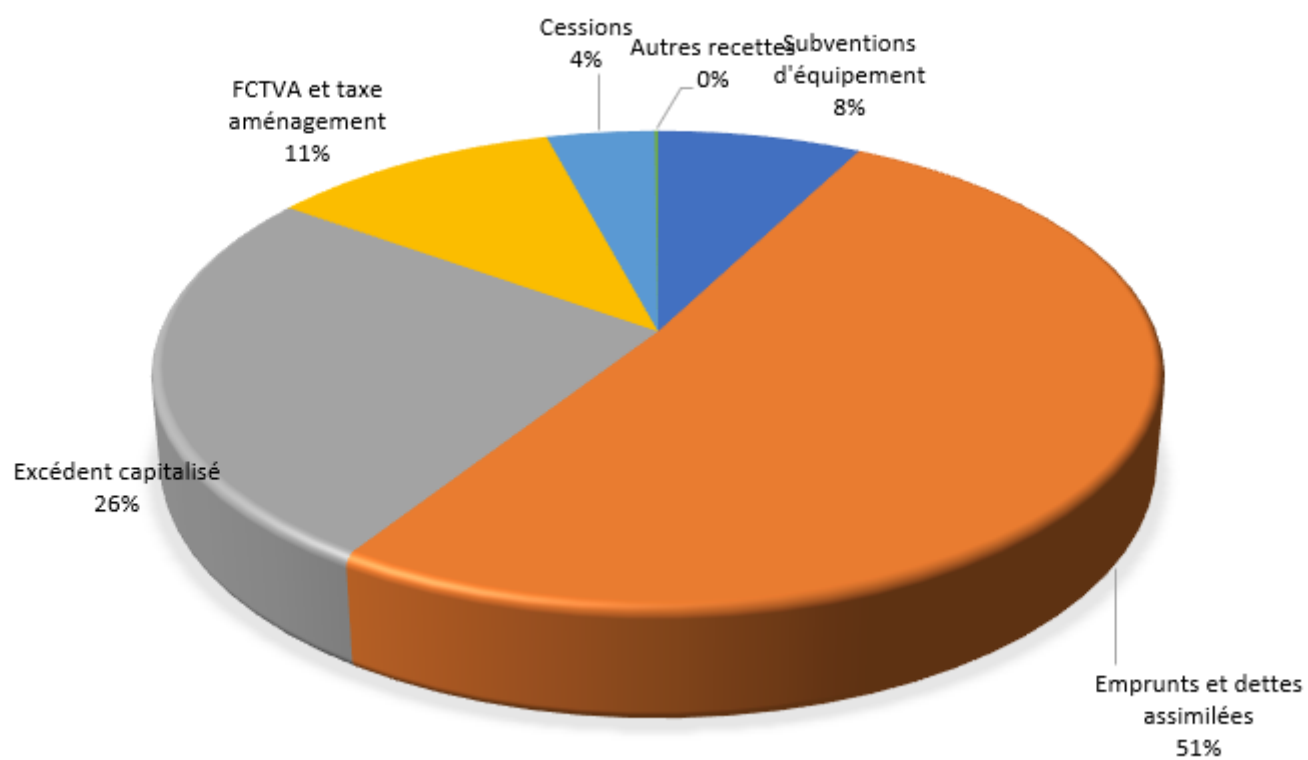
Chapitre 041 Opérations patrimoniales : 14 486 500,00 €

Chaque année les collectivités doivent procéder à l'intégration dans leur actif des avances qu'elle paye à un mandataire pour l'exécution des travaux commandés (nature 238). Ces opérations d'ordre budgétaire ont lieu au sein du chapitre 041 – opérations patrimoniales par l'émission d'un mandat et d'un titre d'un même montant pour un montant 2 700 000 €.

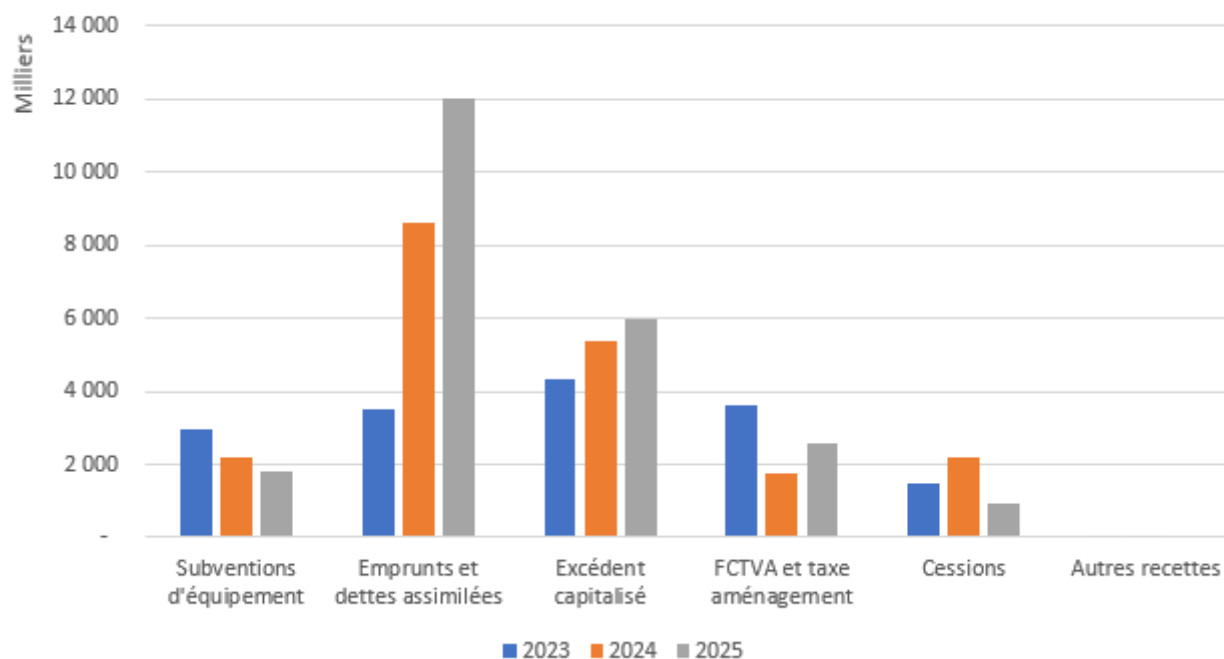
Par ailleurs, depuis le passage à la nouvelle norme comptable et les travaux préparatoires à celle-ci, plusieurs opérations enregistrées au fil des années ont dû faire l'objet d'un reclassement. En accord avec la trésorerie, il est proposé de les corriger afin d'être conforme à la réglementation en vigueur. Ces régularisations se font par le biais du chapitre 041 aussi. Le montant a été évalué pour un total de 11 772 500 €.

Pour l'année 2025 le montant total s'élève à 14 486 500 € et apparaît en recettes et en dépenses d'investissement

Part des recettes réelles d'investissement au budget primitif 2025



Evolution de la structure des recettes réelles d'investissement



• Dépenses

Trois idées majeures à retenir :

- Le budget 2025 qui prévoit 21,4 M€ de dépenses d'équipement, confirme les orientations stratégiques conduites depuis plusieurs années en faveur de la transformation énergétique, écologique et numérique par la ville ;
- Les dépenses liées à la transition écologique pèsent pour 15% du montant des investissements hors gros chantiers ;
- Plusieurs chantiers majeurs (gare routière, extension du réfectoire des écoles Guy Moquet/Paul Bert et isolation thermique de l'école Victor Hugo) seront finalisés avant la fin de l'année.

CHAPITRE	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	REPORTS	BP 2025
20 – Études et logiciels	492 000,00	157 573,62	99 986,57	729 440,00
204 – Subvention d'équipement	533 198,00	305 650,70	20 539,13	387 254,00
21 – Immobilisations corporelles	10 717 796,68	11 677 185,22	1 594 834,45	8 993 612,29
23 – Travaux	8 202 143,00	4 494 621,31	949 390,29	11 341 833,00
Total dépenses d'équipement	19 945 137,68	16 635 030,85	2 664 750,44	21 452 139,29
16 – Remboursement dettes	2 403 960,00	2 402 065,64	-	2 587 860,00
27 – Immobilisations financières	4 000,00	-	-	10 340,00
Total dépenses financières	2 407 960,00	2 402 065,64	-	2 598 200,00
454 Opération pour compte de tiers	30 000,00	-	-	30 000,00
Total dépenses réelles d'investissement	22 383 097,68	19 037 096,49	2 664 750,44	24 080 339,29
040 et 041 Opérations d'ordre	573 313,93	1 863 195,02	-	15 111 771,93
001 – Résultat d'investissement reporté	836 855,13	836 855,13	-	1 133 174,57
TOTAL BUDGET	22 956 411,61	20 900 291,51	2 664 750,44	40 325 285,79

La première mise en œuvre de l'annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » au compte administratif 2024 portera uniquement sur les dépenses d'investissement et obligatoirement sur 17 natures comptables des budgets principaux et annexes soumis à l'instruction budgétaire M57.

Pour 2025, les investissements en faveur de la transition énergétique (travaux d'isolation et de rénovation des bâtiments, éclairage public), écologique (décret tertiaire, réhabilitation du centre nautique, étude zone partagées, acquisitions de véhicules électriques.....) et numériques (acquisitions de matériels et de logiciels) constitueront les principaux engagements verts au titre de l'exercice. Ils représentent globalement environ 1,7 M€ soit un peu plus de 15% du total des dépenses d'équipement hors gros chantiers.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 729 440,00 € hors reports

LIBELLE	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	REPORTS	BP 2025
Licences postes IP, Adobe, logiciel...etc	95 000,00	-	-	122 640,00
Préemption	-	130 000,00	-	280 000,00
Frais d'études : réhabilitation Centre Nautique, décret tertiaire, diagnostic amiante, géoréférencement, MOE zone partagée vélo...	397 000,00	157 573,62	99 986,57	326 800,00
TOTAL BUDGET	492 000,00	287 573,62	99 986,57	729 440,00

En 2025, de nouvelles acquisitions de logiciels ont été inscrites (recrutement, solution file d'attente, gestion des baux locatifs, gestion des salles....).

Dans ce chapitre, les investissements en faveur de la transition énergétique et écologique sont les suivants :

Décret tertiaire	50 000,00 €
Etude zone partagée	46 800,00 €
Etude réhabilitation du centre nautique	100 000,00 €

Chapitre 204 : Subventions versées à des tiers : 387 254,00 € hors reports

LIBELLE	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	REPORTS	BP 2025
Aides pour travaux d'amélioration énergétique	40 000,00	15 671,28	20 539,13	40 000,00
Aides à la construction et/ou réhabilitation Logements sociaux	324 000,00	187 100,00		190 000,00
Contribution Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris	169 198,00	102 879,42		157 254,00
TOTAL BUDGET	533 198,00	305 650,70	20 539,13	387 254,00

- Le budget de la contribution des villes à la Brigade des Sapeurs-Pompiers BSPP a diminué entre 2024 et 2025 (en fonctionnement et en investissement)

- L'aide à la construction varie en fonction des demandes : la somme a été inscrite pour satisfaire aux demandes éventuelles en cours d'année.

Dans ce chapitre, les investissements en faveur de la transition énergétique et écologique sont la dotation versée pour l'amélioration énergétique (particuliers et copropriétés) qui a été renouvelée.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 8 993 612,29 € hors reports

LIBELLE	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	REPORTS	BP 2025
Installations de voirie - téléphonie- câblage- fibre....	3 366 195,00	3 123 352,08	362 007,55	3 311 880,00
Plantations et aménagements de terrains	575 800,00	424 779,47	34 299,95	407 000,00
Acquisitions foncières+ frais actes notariés+Pavillon BELLIVIER	1 557 000,00	1 603 861,03	24 822,12	1 255 000,00
Travaux Hôtel de Ville	4 500,00	63 666,14	7 213,08	43 000,00
Travaux Bâtiments scolaires	712 000,00	859 088,41	229 979,55	1 729 551,00
Travaux cimetière	25 000,00	73 365,90	-	205 000,00
Travaux bâtiments culturels et sportifs	1 219 300,00	1 275 132,42	564 984,02	215 250,00
Travaux autres bâtiments	1 775 800,00	3 107 886,69	160 390,72	491 976,00
Acquisitions de véhicules	373 535,00	140 449,09	127 748,00	182 500,00
Acquisitions de matériels informatiques	232 700,00	134 877,35	61 514,26	176 112,00
Acquisitions de mobiliers	147 150,00	66 859,49	653,75	72 740,00
Autres matériels	728 816,68	803 867,15	21 221,45	903 603,29
TOTAL BUDGET	10 717 796,68	11 677 185,22	1 594 834,45	8 993 612,29

Ce chapitre intègre les travaux de gros entretiens et des nouveaux projets dont :

- Les travaux de voirie pour plus de 2 219 100 € avec la réhabilitation de certaines rues (Pasteur, Anquetil, Larboust, l'Abbé Guilleminault) ;
- La poursuite et la fin des travaux du réfectoire Guy Moquet/Paul Bert pour 1 344 151 € ;
- L'acquisition du pavillon Bellivier avec le solde de paiement de 1 200 000 € ;
- La mise en conformité incendie du Centre Nautique pour 400 000 € ;
- Le développement des espaces verts (végétalisation des espaces publics) et jardins partagés pour 342 000 € ;
- La rénovation et travaux de modernisation du parc de luminaires d'éclairage public pour 250 000 € ;

Dans ce chapitre, les investissements en faveur de la transition énergétique et écologique sont les suivants :

Transition écologique création de fosses de plantations d'alignements	75 000,00 €
Désimperméabilisation et végétalisation des îlots en gazon synthétique	20 000,00 €
Réaménagement des cours d'écoles	50 000,00 €
Passation des fourreaux et alimentation caméras PM	200 000,00 €
Travaux de rénovation de l'éclairage public	210 000,00 €
Vélos et véhicules électriques	182 500,00 €

Chapitre 23 : Travaux en cours : 11 341 833,00 €

LIBELLE	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	REPORTS	BP 2025
Rénovation Pavillon BALTARD	200 000,00	134 024,02	15 465,86	100 000,00
Projet Cœur de Ville en lien avec le territoire		126 325,99	519,60	5 701 833,00
Rénovation thermique Centre Nautique		332 684,86	9 891,03	
Extension crèche		1 653,60	254,40	
Projet extension Guy Moquet / Paul Bert	1 837 143,00	1 471 584,27	705 345,96	
Isolation thermique Victor Hugo	365 000,00	446 369,85	105 924,74	450 000,00
Travaux clocher et vitraux - Eglise Saint Saturnin	250 000,00	21 890,39	45 594,00	290 000,00
Travaux Auvent service des Sports			42 194,50	
Travaux rénovation énergétique le Cèdre				200 000,00
Construction nouveau CTM				50 000,00
Opération Nogent/Baltard gare routière	5 550 000,00	1 960 088,33	24 200,20	4 550 000,00
TOTAL BUDGET	8 202 143,00	4 494 621,31	949 390,29	11 341 833,00

Dans ce chapitre, les investissements en faveur de la transition énergétique et écologique sont les suivants :

Travaux d'isolation thermique de la toiture de l'école Victor Hugo	450 000,00 €
Rénovation du pavillon Baltard	100 000,00 €
Extension rénovation thermique résidence le cèdre (VALOPHIS)	200 000,00 €

Chapitre 001 : Résultat d'investissement reporté : 1 133 174.57 €

Ce résultat correspond au solde d'investissement négatif de clôture de l'exercice 2024 repris par anticipation au BP 2025.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 2 587 860,00 €

LIBELLE	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	REPORTS	BP 2025
Remboursement capital	2 401 960,00	2 401 955,24		2 467 250,00
Dépôts et Cautionnements	2 000,00	110,00		120 610,00
TOTAL BUDGET	2 403 960,00			2 587 860,00

* Information sur la dette de la ville

Depuis une vingtaine d'années, la Ville de Nogent-sur-Marne s'est inscrite dans une politique de maîtrise de sa gestion financière et en particulier de la charge de sa dette. La gestion dynamique de cette dernière concilie l'objectif majeur de baisse des frais financiers avec celui de maîtrise des aléas liés à la fluctuation des taux d'intérêt.

Sur l'exercice 2024, la Ville a remboursé 2 401 955,24 € de capital et a supporté 524 547,38 € de charges financières. Pour financer ses investissements 2024, la Ville a mis en place 2 emprunts sur l'exercice 2024 auprès de l'Agence France Locale pour un montant total de 6 M€.

L'encours augmente de 3,598 M€. Cette augmentation s'explique par les remboursements contractuels des emprunts à hauteur de 2,402 M€ et l'encaissement de 6 M€ de nouveaux financements sur l'exercice 2024. Toutefois l'encours au 31 décembre 2024 (23,8 M€) reste toujours bien inférieur à celui du 31 décembre 2021 (25,5 M€) laissant ainsi des marges de manœuvre pour 2025.

Synthèse de la dette au 1^{er} janvier 2025

	01/01/2025	01/01/2024
Encours	23 798 075,50	20 200 030,74
Nbre d'emprunts	16	16
Dispo. Ligne trésor.	2 500 000,00	0,00
Durée résiduelle	13 ans 6 mois	11 ans 8 mois
Vie moy. Résiduelle	6 ans 11 mois	6 ans 1 mois
Taux moyen annuel	2,79%	2,60%
Taux act. Résiduel	2,85%	2,64%
Taux de marché	2,08%	2,86%
Marge moyenne	0,00%	0,00%

Dette par type de risque

Situation	au 1er janvier 2025		au 1er janvier 2024	
	Capital restant dû	%	Capital restant dû	%
Taux fixe	21 429 079,67	90,05%	17 651 657,75	87,38%
Barrière Euribor	2 368 995,83	9,95%	2 548 372,99	12,62%
Total	23 798 075,50	100,00%	20 200 030,74	100,00%

Encours de dette par habitant

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nogent sur Marne	745	745	744	666	597	705
Moyenne de la strate	1050	1050	1018	1006	990	NC

La ville reste peu endettée comparée à des villes de même strate.

Pour l'exercice 2025, il est envisagé un recours à l'emprunt de 12M€ pour équilibrer le budget. Ce montant plus élevé que les années précédentes, s'explique le niveau plus élevé du montant des dépenses d'équipement caractéristique du haut du cycle d'investissement (cf. schéma ci-dessous). Cela étant, même si cette ligne de crédit était totalement mobilisée, l'endettement global de la ville resterait, en valeur réelle, à un niveau inférieur à celui constaté en 2020.

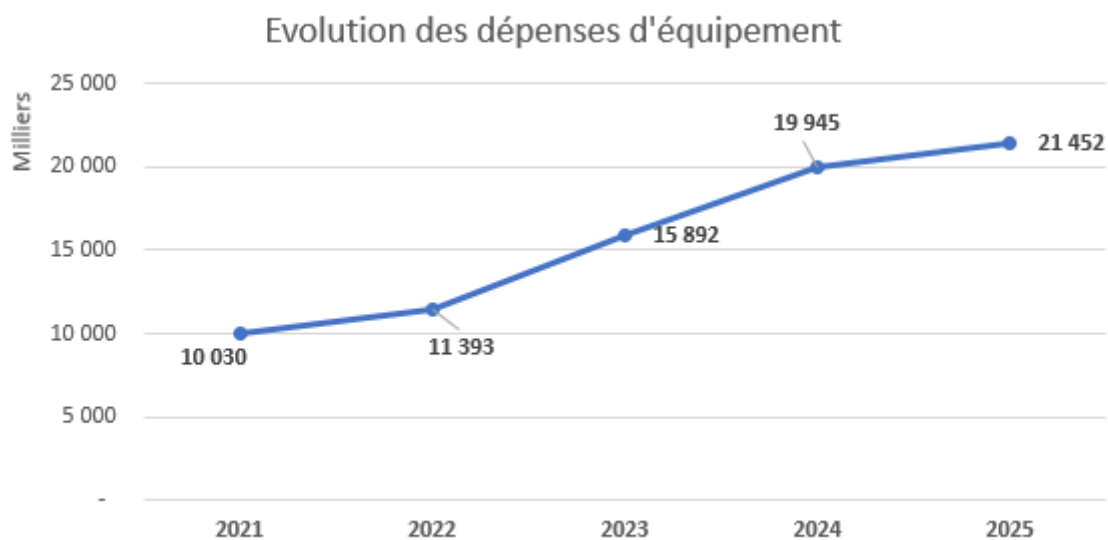
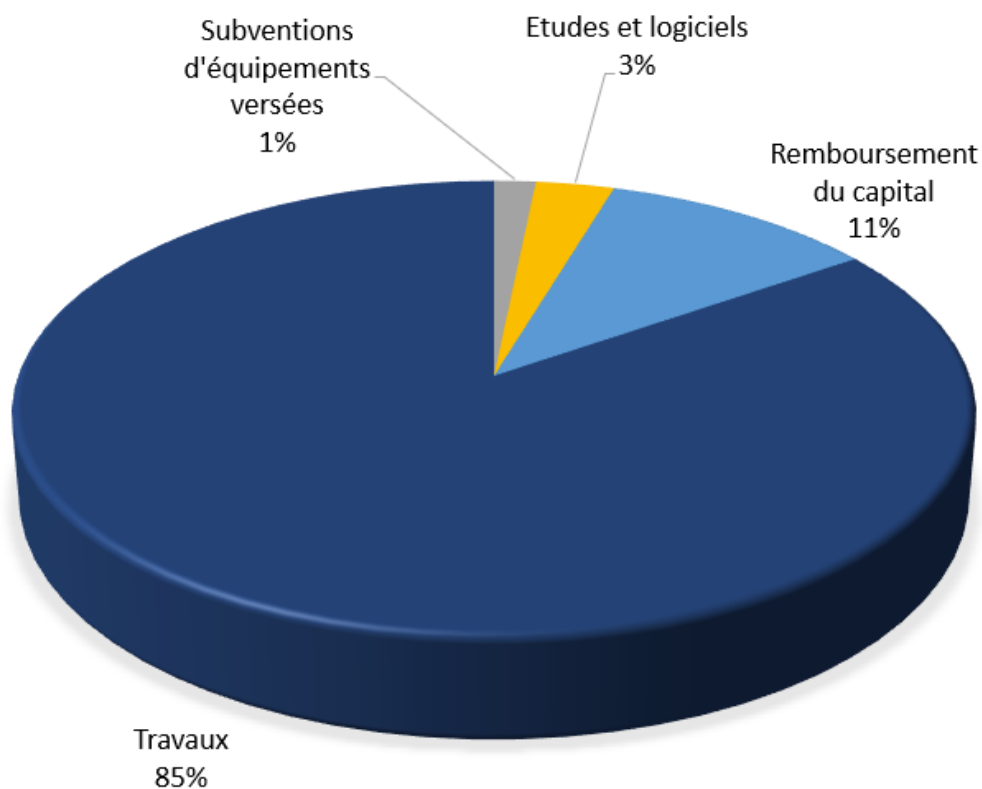
Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nogent sur Marne	49,95%	45,48%	44,10%	37,79%	32,78%	37,61%
Moyenne de la strate	76,00%	74,10%	72,40%	69,90%	63,30%	NC

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières : 10 340,00 €

Chapitre 454 : Opérations pour compte de tiers : 30 000,00 €

Part des dépenses réelles d'investissement au budget primitif 2025



Les ratios légaux

<i>Population légale au 1er janvier 2024 : 33 718</i>		2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	Dépenses réelles de fonctionnement DRF/ population	1 625	1 558	1 601	1 641	1 710	1 773
2	Recettes réelles de fonctionnement RRF / population	1 645	1 650	1 688	1 734	1 822	1 876
3	Dépenses d'équipement brut / Population	300	302	312	455	590	627
4	Encours de la dette / Population	761	745	744	667	597	706
5	Dotation Globale de Fonctionnement / Population	94	90	84	86	87	86
6	Dépenses de personnel / DRF	42,55%	45,07%	43,40%	43,37%	43,22%	42,70%
7	DRF + Remboursement dette en capital / RRF	103%	99%	99%	97,44%	97,78%	98,40%
8	Dépenses d'équipement brut / RRF	18,27%	18,34%	18,50%	25,77%	32,37%	33,41%
9	Encours de la dette / RRF	46,28%	45,16%	44,10%	37,79%	32,78%	37,61%
10	Epargne brute / RRF	ratio inexistant avant la M57				6,94%	5,50%

Il est proposé aux membres de l'assemblée de voter le budget principal de l'exercice 2025, par chapitre, équilibré, avec reprise anticipée des résultats, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	42 990 036,23	42 990 036,23
FONCTIONNEMENT	63 893 456,93	63 893 456,93
TOTAL	106 883 493,16	106 883 493,16

CONCLUSION

Alors que la Cour des Comptes s'alarme de la dérive des finances locales, il est nécessaire de rétablir la vérité. Selon la cour des comptes, l'aggravation du déficit serait due à « un emballement des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales... ». Un tel message laisse croire à tort que les collectivités sont responsables de la dérive des finances publiques.

Si l'emballement des dépenses de fonctionnement est avéré, les collectivités territoriales qui le subissent n'en sont pas responsables. Contrairement à ce que pourrait accroire l'analyse de la cour des comptes, les collectivités territoriales ne sont pas responsables de la dérive des finances publiques. En revanche elles subissent, sans pouvoir les contrôler les augmentations des dépenses ;

- Les frais de personnel ont ainsi sensiblement progressé en 2023 (+4,7%) en 2024 (+4,5%). L'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique est de + 1,5% à compter du 1^{er} juillet 2023 ; elle était de +3,5% à la même date l'année précédente.
- Une forte augmentation de certains prix, les achats et charges externes ayant progressé de + 9,6% en 2023 (+8,8% en 2022 et + 5,6% en 2021) corrélativement à l'accroissement important des dépenses en énergie-électricité (+29,3% en 2023). De façon générale, le contexte de hausse des taux d'intérêt a fait monter les charges financières.

Le postulat qui consiste à justifier la dérive des finances publiques par l'emballement des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales est erroné. Pour la ville de Nogent malgré ce contexte difficile le choix reste clair à savoir : construire un budget ambitieux et solidaire visant à servir au mieux les Nogentais. La protection de leur pouvoir d'achat, par la conformation de la stabilité de la fiscalité, le maintien de l'équité et des solidarités, notamment en faveur des associations et des services à la population, ainsi que la poursuite des transformations visant à réduire notre empreinte carbone demeurent les axes prioritaires de nos engagements et de nos actions. C'est à ce prix et par cette volonté que Nogent pourra conserver son premier rang dans le Val-de-Marne des villes où il fait bon vivre.

Philippe GOYHENECHÉ
Adjoint aux Finances
et à la Démocratie Locale

Jacques J.P.MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
1^{er} Vice-Président du Territoire Paris
Est Marne & Bois